



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 57611

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de réformer le statut actuel des assistantes maternelles. Celles-ci constatent, en effet, que depuis le statut de 1977 et sa réforme de 1992, les exigences et obligations ne cessent de croître et que leurs conditions de travail se dégradent, notamment avec la grande amplitude des horaires d'accueil des enfants. Ces professionnels de la petite enfance attendent une revalorisation de leur statut et de leurs conditions de travail qui passeraient notamment par un temps d'accueil journalier limité à huit heures avec paiement des heures supplémentaires au-delà de ce seuil. Il lui demande, par conséquent, quelle suite elle entend donner à ces attentes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57611

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 742